



MAISON DE L'ARTISAN



N° 1846 - 05/09/2024

www.maisondelartisan.fr

L'artisanat attire toujours

L'artisanat continue à séduire avec près de 250 000 entreprises qui ont vu le jour en 2023, selon le dernier baromètre ISM-MAAF.

Ces chiffres confirment la place centrale de l'artisanat dans la dynamique de la création d'entreprise en France. Ce dynamisme est cependant à relativiser car il y a de fortes disparités entre les secteurs. Les créations concernent majoritairement des activités de service. Parmi les secteurs les plus florissants figurent le nettoyage des bâtiments (+17%), et le transport de voyageurs par taxi/VTC (+20%). Les soins de beauté ont aussi la cote avec 15 230 créations. Cependant, mis à part les services, l'ensemble des autres secteurs d'activité est en recul.

Un contrecoup du ralentissement économique subi en 2023. Le secteur du bâtiment et des travaux publics connaît la plus forte baisse (-8%) qui s'explique notamment par l'évolution des coûts des matériaux et par la crise énergétique.

Ce recul concerne également l'alimentation (-7%), engendré principalement par la baisse du pouvoir d'achat des ménages dans un contexte lié à la guerre en Ukraine. La fabrication est aussi un secteur d'activité en baisse (-5%). Un autre facteur a pu jouer en la défaveur de la création d'entreprise : la hausse des taux d'intérêt bancaires. Cela a pu engendrer une frilosité du côté des vendeurs et des repreneurs potentiels se répercutant sur des entreprises telles que des boucheries ou des boulangeries, où le rachat de fond de commerce est indispensable.

A noter que les trois quarts des entreprises artisanales créées en France en 2023 étaient des microentreprises (77,5%), ce qui explique le dynamisme de certains secteurs comme la fabrication d'articles divers (+18%).



Apprentissage : les derniers chiffres du ministère du Travail sont encourageants

Cela était inattendu, compte tenu de la relative atonie de l'activité économique, le nombre de contrats d'apprentissage a progressé de 12,4% en cumul de janvier à avril sur un an.

Plus de 71 600 jeunes se sont engagés dans cette voie de formation, alliant théorie en centre de formation (CFA) et pratique en entreprise, sur ces quatre premiers mois de l'année 2024. Les gros bataillons d'apprentis s'enrôlant au deuxième semestre, il faut rester prudent avant d'en déduire une tendance sur l'année, sans oublier les conséquences de la dissolution de l'Assemblée sur l'économie, et donc sur les embauches.





ZOOM sur la rupture durant les 45 premiers jours du contrat d'apprentissage

Si, durant les 45 premiers jours, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée par l'apprenti, vous en arrivez à la conclusion qu'il vaut mieux ne pas poursuivre, vous pouvez, tout comme l'apprenti d'ailleurs (ou son représentant légal s'il est mineur), rompre le contrat de manière unilatérale, sans préavis et sans avoir à donner le moindre motif, et que le contrat soit enregistré ou non.

En revanche, vous devrez constater cette rupture par écrit et la notifier :

- à l'apprenti (ou son représentant légal) ; – au directeur du centre de formation des apprentis (CFA) ;
- ainsi qu'à l'organisme qui a enregistré le contrat (qui lui-même la transmettra à la DREETS).

Vous ne pourrez en effet pas vous prévaloir de la rupture du contrat d'apprentissage en l'absence d'écrit, même si le salarié ne vient plus travailler.

Ce délai de 45 jours pour rompre le contrat sans justification s'applique aussi pour les périodes d'apprentissage conclues dans le cadre de CDI apprentissage. Vous n'aurez pas à verser d'indemnité particulière à votre ancien apprenti, sauf dispositions contractuelles contraires ou circonstances abusives.

Le délai de 45 jours s'apprécie sur le temps passé dans l'entreprise. En effet, le temps en centre de formation n'est pas pris en compte dans ce délai.

Attention la liberté de rompre le contrat d'apprentissage durant les 45 premiers jours ne s'applique pas :

- lorsque ce contrat est suspendu à la suite d'un accident du travail. Dans une telle situation, il faut attendre la fin de la suspension du contrat de travail. Celle-ci interrompt d'ailleurs le délai « d'essai » ;
- si vous concluez un contrat avec un apprenti dont le contrat a été rompu chez un précédent employeur. Vous pourrez prévoir la période d'essai qui s'applique aux CDD.



Bâtiment : après-midi juridique et social



Le groupe des femmes du bâtiment vous invite pour un atelier de travail sur le thème «Social et Conditions Générales de Vente».

**Jeudi 19 Septembre
14h - 16h**

CAPEB 66 - 35 rue de Cerdagne, Perpignan

Inscriptions au 04.68.51.04.00 ou par SMS au 06.67.94.32.05

Annonces Légales

Arrêté préfectoral n° PREF/CABINET/BRECI/2023-362-0001
du 28 décembre 2023

s e i d o
AVOCATS
1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

Suivant acte sous seing privé par procédé de signature électronique en date du 02.08.2024 enregistré au Service des Impôts de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement des Pyrénées Orientales le 12.08.2024 Dossier 2024 00042280, référence 6604P01 2024 A 02198, la société « BEDOS ET FILS » S.A.S. au capital de 10 000 € dont le siège social est à ESTAGEL (66310), Route de Montner, représentée par son Président M. Bruno BEDOS, A cédé à la société « SARL SOLANE ET COMPAGNIE », S.A.R.L. au capital de 40 000 euros dont le siège social est à ELNE (66200), 5 Rue Nicolas Appert, immatriculée au RCS de PERPIGNAN sous le numéro 604 200 485, représentée par son Gérant M. Julien ROUSSEIL,

Un fonds de commerce de vente de fuel, produits pétroliers, sis et exploité à ESTAGEL (66310), Route de Montner – Km 1 pour lequel le VENDEUR est immatriculé au R.C.S. de PERPIGNAN sous le numéro 329 303 838, moyennant le prix de 110 000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 70 000 € et au matériel pour 40 000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 01.08.2024. Pour les oppositions, s'il y a lieu, domicile sera élu au Cabinet d'avocats de la SELARL HBML sise à PERPIGNAN (66100), 1065 Avenue Eole Tecnosud 2, dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

Pour avis, l'acquéreur.

LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 26 août 2024, La SASU TAXI VINCENT représentée par Monsieur Vincent TOUBEL agissant en sa qualité de Président, dont le siège social est sis 9 carrer de Pinsa 66800 ESTAVAR, immatriculée au RCS de PERPIGNAN sous le numéro 838910198, ci-après dénommée «le loueur», a donné en location gérance à :

La SARL ALTI ASSISTANCE, représentée par Messieurs Eric QUINSON et Mathias QUINSON, agissant en qualité de Gérants dont le siège social est sis 4 rue des chevreuils, Zone artisanale, 66800 SAILLAGOUSE, immatriculée au RCS de PERPIGNAN sous le numéro 454063223, ci-après dénommée «le locatairegérant»,

Les éléments d'exploitation du fonds d'activité d'exploitant de taxi comprenant :

-Le bénéfice de l'autorisation de stationnement taxi n°1 délivrée par la Mairie de FONT-ROMEU ODEILLO VIA dont le loueur est titulaire

-Le véhicule équipé taxi de marque MORICE CONSTRUCTEUR modèle Expert traveller, immatriculé auprès de la Préfecture des Pyrénées-Orientales sous le n°FD-140-DH.

Le présent contrat est conclu à compter du 1^{er} septembre 2024 et prendra fin le 15 mars 2025.

Pour avis, Le loueur



ANNONCES LÉGALES



PUBLIEZ VOTRE ANNONCE

04 68 34 59 34

s e i d o
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

**SELARL ST MICHEL
SOCIÉTÉ D'EXERCICE LIBÉRAL À
RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 100 EUROS
SIÈGE SOCIAL : ESPACE MÉDITER-
RANÉE – RÉSIDENCE LE GRAND ARC
BÂTIMENT C
66000 PERPIGNAN
834 677 627 RCS PERPIGNAN**

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 16 Juillet 2024, les associés ont décidé, avec effet au 16 Juillet 2024 et sous réserve du respect du délai d'opposition des créanciers, de réduire le capital social de 30 euros, pour le ramener de 100 euros à 70 euros, par voie d'annulation de 30 parts sociales de 1 euro de valeur nominale, et de remboursement de 1 482,75 euros pour chaque part sociale annulée.

Compte tenu de la réalisation du respect du délai d'opposition des créanciers, le gérant par décision en date du 02 septembre 2024 a constaté, la réalisation définitive de réduction de capital, à effet au 16 Juillet 2024.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été définitivement modifiés.

Mentions seront faites au RCS de PERPIGNAN.

Pour avis,
La gérance.



La caution
des professionnels

MAISON
DE
L'ARTISAN

BANQUE POPULAIRE
DU SUD



Groupama
MÉDITERRANÉE
la vraie vie s'assure ici

viasanté
LA MUTUELLE D'AG2R LA MONDIALE



PRO

AGC CESAME

**Comptabilité
Gestion
Paie**

Partenaire des artisans
depuis 1988

Pour nous contacter :

Tél : 04 68 56 42 20

Mail : damien.ribeiro@upa66.fr

Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

- Ambulanciers :

➔ Recyclage AFGSU2 : 27 Septembre

- Taxis :

➔ Formation Continue : 17-18 Septembre 2024

➔ Formation Continue : 10-11 Décembre 2024

➔ Capacité Professionnelle Conducteur Taxi «initiale» : 07 au 25 Octobre 2024

- Esthétique :

➔ Stage Indien 3 en 1, un rituel de bien être « exotique » :
Abhyanga pour le corps, Mukabhyanga pour le visage et le Pedabhyanga pour les pieds au bol Kansu : 13-14 Octobre 2024 «animé par Catherine Lair»

- Bâtiment :

➔ QUALIPV ELEC : 17 au 19 Septembre 2024

➔ Manipulation fluides frigorigènes : 23 au 27 Septembre

➔ QUALIBOIS AIR : 24 au 26 Septembre 2024

Petites Annonces

DIVERS

➔ Vds RENAULT TWINGO 2 Phase 1 – 1,2 lev 16 v – Année 2009. 84050 Kms. Idéal jeune conducteur. CT OK – 2 pneus avant neufs. Plaquettes avant neuves. Vidange OK
Clim – vitres électriques.
PRIX : 4600 €. Tél. 06 49 79 71 70

EMPLOI / STAGE

➔ Homme 36 ans en reconversion, cherche stage en alternance monteur, dépanneur frigoriste de fin août 2024 à avril 2025. Sérieux, fiable et dynamique.
Tél 06.84.49.90.89

➔ Pour reconversion professionnelle, personne recherche stage d'observation non rémunéré en BIJOUTERIE. Très bonne présentation, sérieuse et motivée.
Contacter : 06 58 64 39 25

VENTE / LOCATION

➔ Secteur Vallespir, à vendre entreprise de peinture, belle notoriété. Idéal pour croissance externe. Prix très attractif.
Contact : damien.ribeiro@upa66.fr

➔ Suite départ a la retraite, vente en l'état :

BETONNIERE AT 350 ORANGE
Marque : ALTRAD
Moteur thermique marque HONDA tractable très bon état
ECHAFAUDAGE ROULANT EN ALUMINIUM SECURISE
Marque: EQUIP ' WURTH
LONGUEUR = 2,95 m par plateau (6 plateaux)
HAUTEUR = 13,40 m
Contact : 06 74 39 01 75

➔ Artisan vend, suite à départ retraite, parcelle de 1149 m2 avec hangar/bureau/sanitaire de 138 m2 au RDC, habitation T5 au-dessus même superficie et 450 m2 restant de terrain constructible et divisible
Climatisation réversible. 1 portail pour le hangar et 1 portail pour le jardin. DPE en cours. Hangar aménagé avec outillages de plombier/chauffagiste et autres divers, dans une zone artisanale et pavillonnaire.
prix de vente : 330 000 € téléphone 04 68 53 38 24. Port: 06 10 71 82 20

Job Dating - recrutements

OBJECTIF EMPLOI 66.fr
La plateforme du Département pour accéder à l'emploi

VIVEZ L'EXPÉRIENCE DU JOB DATING
15 OCTOBRE - 9h-13h
Stade Aimé Giral - Perpignan

Allocataires du RSA,
le Département et ses partenaires
vous accompagnent vers l'emploi !

leDepartement66.fr

Si vous cherchez du personnel en cette rentrée, pensez à nous le faire savoir, nous allons participer à deux jobs dating début octobre.

Un premier chez France travail le 08/10, puis un second le 15/10 à l'USAP dans le cadre de Objectif Emploi, avec le CD66.

Nous vous ferons passer les candidatures et CV recueillis! Et ceux qui le souhaitent peuvent aussi participer en direct (nous contacter pour les infos)

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne
BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0325G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle ROUX

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2024

Tirage : 2000 exemplaires